

Extrait du registre des Délibérations du Conseil Municipal
de Pont de Beauvoisin - Savoie

07022022

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le **vingt-huit juillet deux mille vingt-deux à vingt heures**, le Conseil Municipal de la Commune de Le Pont de Beauvoisin Savoie dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, en Mairie et sous la présidence de Christian BERTHOLLIER, Maire.

Nombre de Conseillers municipaux en exercice : 19

Date de convocation : 21 juillet 2022

Présents : M. Christian BERTHOLLIER, Maire, Mme Myriam FERRARI, M. Daniel PEYSSONNERIE, Mme Céline YACONO, M. Daniel LOMBARD, Mme Monique SANVIDO, Mme Anny LABARRE, Mme Bernadette BLANC-DREVETTE, M. Olivier CASTELIN, Mme Louisa BELAGGOUNE, M. Thierry MERMET-PEROZ, Mme Sandie HACHICHI-GUSMAN, Mme Geneviève VILLETON, Mme Catherine FERRARI, M. Pascal LECOCQ, M. François MEDIMEGH, M. Gérard GOZE

Absents excusés : M. François DEUDON et M. Abdelkader DJELLAD

Pouvoirs : M. Abdelkader DJELLAD à Mme Céline YACONO

Quorum	7
Présents	17
Pouvoirs	1
Pour	18
Contre	0
Abstention	0

Secrétaire de séance : Mme Céline YACONO

OBJET : RENOVATION DE LA SALLE DES MARIAGES ET ACCES PMR - AVENANT N° 1 AU MARCHÉ DE TRAVAUX LOT N°8 – ELEVATEUR PMR

Monsieur le Maire rappelle la délibération n° 06012021 en date du 28 Juin 2021 approuvant le marché d'un montant de 19 700.00 € HT (23 640.00 € TTC) passé avec l'entreprise SECURACCES de Saint-Genis-Laval (69230) pour les travaux de rénovation de la salle des mariages et accès PMR, lot n° 08 (Elévateur PMR).

Considérant la préconisation du contrôleur technique de privilégier un bouton d'urgence plutôt qu'un combiné avec un numéro à composer et le choix économique de mettre une ligne GSM, abonnement moins onéreux, plutôt qu'une ligne fixe,

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée d'approuver l'avenant n° 1 pour une plus-value de **1 115.00 € HT (1 338.00 € TTC)**.

Le nouveau montant du marché est porté à **20 815.00 € HT (24 978.00 € TTC)**, soit une augmentation de **5.36 %** du marché initial.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **APPROUVE** l'avenant N° 1 au marché de travaux pour la rénovation de la salle des

mariages et accès PMR lot n° 08 – Elévateur PMR à conclure avec l'entreprise SECURACCES de Saint-Genis-Laval (69230) pour un montant de **1 115.00 € HT (1 338.00 € TTC),**

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant n° 1 au marché de travaux passé avec l'entreprise SECURACCES de Saint-Genis-Laval (69230) ainsi que toutes les pièces afférentes.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an ci-dessus.

Le Maire,

Christian BERTHOLLIER



Le Maire informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa transmission au représentant de l'Etat.